

Le 12 septembre 2011

‘Par SDE et courrier’

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3768-2011**
Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux normes internationales d'information financière (IFRS)

Chère consœur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de reconnaissance de statut d'expert-conseil, dans le cadre de la demande citée en rubrique.

Tel qu'indiqué au paragraphe 25 de sa demande d'intervention déposée au présent dossier (C-GRAME-0002), et suite à ses correspondances datées du 30 août 2011 et du 7 septembre 2011, le GRAME a retenu les services d'un expert spécialisé dans l'application des normes IFRS et soumet à la Régie une demande de reconnaissance de statut d'« expert-conseil en normes IFRS » à l'égard de madame Louise Martel. Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement sur la procédure* sont décrits ci-dessous.

Nom et coordonnées de l'expert-conseil

MARTEL, Louise, M.sc., FCA
HEC Montréal
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
Téléphone : (514) 340-6785
Télécopieur : (514) 340-5633
Courriel : louise.martel@hec.ca

Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt de l'intervenant

En lien la demande d'intervention du GRAME et les directives de la Régie dans la décision D-2011-123, l'expertise de madame Martel est principalement requise pour l'analyse des volets suivants de la demande du Distributeur :

- La norme IAS37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*;
- La norme IFRIC1 *Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires*.

Les connaissances de madame Martel en ce qui concerne les normes IFRS sont requises pour l'analyse de ces enjeux dont les motifs à l'appui de l'intervention du GRAME et ses conclusions recherchées sont décrits aux paragraphes 15 à 20 de sa demande d'intervention (C-GRAME-0002).

Madame Martel est professeure titulaire et directrice du Centre International de Vigie en Information financière à HEC Montréal. En 2009, madame Martel a mis sur pieds et animé le Séminaire pour cadres et dirigeants intitulé « Les normes internationales d'information financière (IFRS) et leurs impacts sur les sociétés canadiennes ». Elle a également présenté un atelier de formation intitulé « L'impact des normes IFRS sur les immobilisations : le choix de la juste valeur », lors du Colloque *Les normes IFRS* organisé par l'Ordre des comptables agréés du Québec et le Journal *Les Affaires*. Plus récemment en 2011, madame Martel a publié un livre portant sur les normes IFRS et intitulé : « Le gestionnaire et les états financiers », en collaboration avec monsieur Claude D. Laroche et madame Sophie Marmousez.

L'expérience de madame Martel permettra au GRAME de bénéficier de ses conseils lors de l'étude de la preuve de la demanderesse, en lien avec ses intérêts et les enjeux retenus par la Régie dans sa décision D-2011-123.

La participation de Mme Martel permettra d'obtenir les conseils d'un expert qualifié afin d'éclairer la Régie de manière objective sur certaines questions liées à l'application des normes IFRS, d'où la présente demande de reconnaissance de qualification d'expert-conseil demandée pour Mme Martel au présent dossier. Le GRAME vous soumet que sa participation en tant qu'expert-conseil est justifiée, considérant ses qualifications, et qu'elle saura répondre aux attentes de la Régie relatives au rôle des experts énoncées en juillet 2011.

Mandat et qualification demandée pour l'expert-conseil

Pour ces raisons, le GRAME demande respectueusement à la Régie d'accorder le statut d' « expert-conseil en normes IFRS » à madame Louise Martel. Le mandat de madame Martel est de conseiller le GRAME dans l'analyse et la compréhension des normes IAS 37 et IFRIC1.

Curriculum vitae de l'expert-conseil

Le curriculum vitae de madame Martel est joint à la présente demande.

Justification de la rémunération demandée par l'expert-conseil

En conformité avec le *Guide de paiement des frais des intervenants (2009)*, la rémunération de madame Martel est précisée dans le budget de participation déposé par le GRAME en date du 26 août 2011.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes salutations distinguées.



Geneviève Paquet, avocate

cc. Me F. Jean Morel et Me Éric Fraser pour la demanderesse Hydro-Québec (par courriel)
cc. Les intervenants au dossier